



FICHES OPERATIONS

APPEL A PROJETS 2023 n°2 – ANIMATION DES PLIE DE GIRONDE,
DORDOGNE ET LOT-ET-GARONNE

PLIE	Page
De l'Agenais	2
De Bordeaux	6
Espace Technowest	9
Du Grand Périgueux	12
Des Graves	15
Du Haut Périgord	18
Des Hauts de Garonne	21
Du libournais	25
Portes du Sud	29
Des Sources	33
Du Sud Périgord	37



Cofinancé par
l'Union européenne



FICHE OPERATION N°2

« COORDINATION, INGENIERIE ET ANIMATION TERRITORIALE »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} Janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 300 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5ème part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières.</p> <p>Au 3ème trimestre 2022, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 7.5%, un taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine, et en région (respectivement 7.1% et 6.6%). Après avoir atteint la barre des 8.8% au 3ème trimestre 2020, le taux de chômage a diminué à compter du dernier trimestre 2020. 55% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac, une proportion supérieure de 10 points à celle enregistrée au niveau régional.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 3ème trimestre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 523 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit -10.7% en un an.• 2 322 seniors (+50 ans) soit -7.8% en un an,• 3 719 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit -17.8% de diminution en un an et -16.9% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans.



Cofinancé par
l'Union européenne

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 194 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (+18% en un an) • 3209 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 37% des demandeurs d'emploi <p>L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.</p> <p>La multitude d'acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion rend difficilement visible l'offre insertion sur le territoire et un manque de concertation entre les acteurs peut pénaliser l'efficacité de l'accompagnement et les suites de parcours des publics visés. Le PLIE doit donc constituer une plateforme de coordination et de partenariat afin de mobiliser les partenaires du territoire pour une construction cohérente et pertinente de l'offre d'insertion.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p><i>Lieu de réalisation du projet</i></p> <p>Le périmètre d'intervention du PLIE qui couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen et ses communes membres. Ce périmètre est en constante évolution de par les fusions successives avec les communes voisines. Il est donc amené à changer au fil de la programmation.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage et l'animation du dispositif telles que les relations avec les partenaires qu'elles soient bilatérales ou dans le cadre des instances décisionnelles ou opérationnelles. Il s'agit aussi d'assurer la traçabilité et la consolidation de l'ensemble des activités et d'assurer le suivi du financement du PLIE en complément des crédits du FSE obtenus auprès de l'AGAPE.</p> <p>La coordination des parcours et le suivi de l'activité des référents fait partie intégrante de cet axe opérationnel. Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre de leurs missions, de les outiller, d'assurer une cohérence d'intervention avec les différents acteurs et de veiller à une bonne complémentarité de leurs actions autour des parcours d'insertion. Il s'agit de coordonner l'ingénierie et la mise en place d'actions qui ont pour but de soutenir le travail d'accompagnement renforcé des référents.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser tous les partenaires du territoire pour une construction cohérente et pertinente avec les différentes interventions existantes sur le territoire. - Assurer la coordination de l'équipe de référents afin de rendre la qualité de l'intervention du PLIE homogène et de les outiller en ce sens. <p>Le dispositif du PLIE de l'Agenais constitue une plateforme de coordination et de partenariat qui vise plusieurs objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer, via l'animation d'instances de pilotage adéquates, la coordination de tous les acteurs locaux autour des enjeux emploi, insertion, formation du territoire ; - Renforcer la mise en œuvre, le développement et l'articulation des initiatives locales susceptibles de répondre aux enjeux emploi, insertion et formation définis collectivement notamment pour le salon de la reconversion professionnelle et toute action à visée d'insertion professionnelle en lien avec les travaux de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) en cours sur le territoire tel que prévu au protocole d'accord du PLIE de l'Agenais ; - Professionnaliser et faciliter le travail des structures bénéficiaires des subventions attribuées par l'intermédiaire du PLIE. <p>Pour mener à bien ses actions, le PLIE dispose d'une équipe d'animation et de gestion pour animer et coordonner le réseau d'acteurs, d'opérateurs locaux et entreprises partenaires. Il contribue au développement de l'offre d'insertion et s'assure que chaque participant PLIE se voit proposer un parcours d'insertion individualisé.</p>



Cible de l'opération :	Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, ...)
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	Pour répondre au mieux aux objectifs définis pour cette opération coordination, ingénierie et animation territoriale, le PLIE devra assurer la coordination, l'ingénierie et l'animation territoriale de son dispositif en organisant régulièrement des instances et des réunions afin d'atteindre ces objectifs.
Modalités de suivi de l'opération :	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</u></p> <p>Par année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 comités de pilotage du PLIE • Développement ou participation à 2 actions d'initiatives locales susceptibles de répondre aux enjeux emploi • 1 réunion auprès des référents avec la ou les gestionnaires pour 2023 • 6 réunions de structure animation • 10 réunions référents • 10 commissions d'intégration et de sortie <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comités de pilotage du PLIE : feuilles émargement, invitations et/ou compte-rendu • Développement ou participation à des actions d'initiatives locales susceptibles de répondre aux enjeux emploi : feuilles émargement ou compte-rendu • Réunion par référent avec la ou les gestionnaires : feuilles émargements ou compte-rendu • Réunion de structure animation : feuilles émargements ou à défaut compte-rendu • Réunions référents : feuilles d'émargements réunions externes, internes ou à défaut compte-rendu de la réunion • Commissions d'intégration et de sortie : feuilles d'émargements ou tableau reprenant les décisions prises lors de la commission etc. • Bilan annuel du PLIE
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Effet levier pour l'emploi : le pétitionnaire devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire. ○ Prise en compte des caractéristiques du territoire : le pétitionnaire dans sa demande de subvention devra exposer dans quelle mesure son action s'intégrera aux spécificités locales du territoire couvert par l'Agglomération d'Agen.



	<ul style="list-style-type: none">○ Expérience du porteur de projet : dans sa réponse à l'appel à projet, le candidat exposera les différentes expériences réalisées et qui seront à même de garantir la qualité de son intervention dans le cadre de cette opération.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 65 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°2

« Animation, ingénierie et suivi du PLIE de Bordeaux »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération :	<p>Le dynamisme économique de la Ville de Bordeaux doit être vecteur d'inclusion pour les personnes les plus en difficultés. Il est nécessaire d'apporter des solutions aux publics les plus fragiles et les plus éloignés du marché du travail, tout en s'intégrant dans une stratégie de développement économique et social durable du territoire.</p> <p>Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la ville de Bordeaux, a pour objectif de stabiliser, sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de difficultés sociales et professionnelles, en fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi des participants ou l'accès à la formation qualifiante.</p> <p>Le PLIE s'inscrit pleinement dans les enjeux économiques et sociaux actuels de sortie de crise sanitaire, mais aussi au regard de l'évolution sociale et économique du territoire bordelais.</p> <p>Les orientations du PLIE se situent dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen et dans sa déclinaison locale, au regard des besoins du territoire.</p>
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention est celui de la commune de Bordeaux.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage et à l'animation du PLIE.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la gouvernance institutionnelle et technique du PLIE • Créer le cadre et la dynamique partenariale nécessaires à la mise en place du PLIE sur ses volets accompagnement, ingénierie et animation territoriale • Accompagner les publics cibles selon les modalités fixées et les objectifs du protocole d'accord • Assurer le financement du dispositif en s'assurant de la mobilisation des cofinancements nécessaires à l'équilibre en contreparties du FSE obtenu auprès de l'AGAPE

	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une évaluation de la performance générale du dispositif et proposer au Comité de Pilotage des orientations stratégiques
Cible de l'opération :	L'opération vise les acteurs de l'insertion au sens large : acteurs institutionnels, associatifs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises et acteurs économiques.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>La mise en œuvre du PLIE repose sur des instances décisionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité de Pilotage définissant la stratégie du dispositif ▪ Le Conseil d'Administration et le Bureau de la Maison de l'Emploi de Bordeaux qui le porte ▪ Le Conseil d'Administration de l'AGAPE, assurant la programmation des crédits du FSE+ et veillant aux principes et obligations du Programme Opérationnel National <p>Et opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission d'Ingénierie Territoriale (CIT) ▪ La Commission d'Intégration et de Veille de Parcours (CIVP). <p>Ces instances opérationnelles sont complétées par l'animation de réunions d'équipe des référents de parcours PLIE (RP).</p> <p>Cet encadrement et cette animation doivent permettre l'atteinte des objectifs de résultats fixés sur le dispositif PLIE de Bordeaux.</p>
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Concernant les instances de pilotage, sont attendus, chaque année, sur la période :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Comités de pilotage ; - La sélection de 5 opérations contribuant à la mise en œuvre du PLIE <p>Concernant les instances opérationnelles, est attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de la Commission d'Ingénierie Territoriale uniquement en 2023 (CIT) - 8 réunions de la Commission d'Intégration et de Veille de Parcours (CIVP). - 8 réunions d'équipe de référents de parcours. <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel du PLIE - Comptes-rendus et/ou relevés de décisions de réunions d'instances notamment pour la sélection des opérations - Mails de consultation d'instances (en cas de consultation écrite) - Feuilles d'émargement aux réunions
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	<u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des caractéristiques du territoire : le candidat dans sa demande de subvention devra exposer dans quelle mesure son action s'intégrera aux spécificités locales du territoire couvert par le PLIE de Bordeaux.• Expérience du porteur de projet : dans sa réponse à l'appel à projet, le candidat exposera les différentes expériences réalisées et qui seront à même de garantir la qualité de son intervention dans le cadre de cette opération.• Cohérence avec les autres dispositifs : le candidat devra exposer dans quelle mesure son action intervient en cohérence et en complémentarité d'autres dispositifs présents sur le territoire.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 40 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne



FICHE OPERATION N°2 - « Coordination, ingénierie et animation territoriale du PLIE Espace Technowest

»

Priorité 1	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération	<p>Créé en 2001 à l'initiative des élus de son territoire, le PLIE Espace Technowest est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficulté de son territoire.</p> <p>Il s'appuie sur des partenariats institutionnels, associatifs et économiques qui permettent aux participants de coconstruire un parcours d'insertion jalonné d'étapes propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent.</p> <p>Cette succession d'étapes de parcours, structurée avec l'aide d'un référent unique (référent PLIE), constitue l'accompagnement global individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés. Au service de cet objectif, le dispositif PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonne et anime les acteurs territoriaux ;• Développe en permanence une ingénierie de projet pour que son plan d'action soit toujours corrélé aux réalités du bassin d'emploi sur lequel il agit ;• Mobilise les financements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. <p>Les axes prioritaires et la stratégie d'intervention du dispositif PLIE ont été définis suite à un travail de concertation avec les élus et les partenaires. Ces axes reposent sur les constats effectués sur la période précédente mais également sur les réalités socio-économiques du territoire. Ces axes prennent également en compte les priorités d'intervention de la version 4 du projet de Programme opérationnel national du FSE+.</p> <p>Axe 1 : L'amélioration de la prescription et la mise en œuvre d'un accompagnement global, individualisé et renforcé pour chaque participant</p> <p>Axe 2 : L'amélioration de l'implication des entreprises dans les parcours</p> <p>Axe 3 : Renforcer l'ingénierie de parcours et la coordination avec les partenaires pour répondre aux besoins des participants et du territoire</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Axe 4 : L'animation des partenaires et des parcours</p> <p>Il s'agit de toutes les activités liées au pilotage et à l'animation du dispositif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animation du PLIE • La coordination et ingénierie de parcours
Territoire d'intervention	Territoire d'intervention du PLIE Espace Technowest.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	<p>Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage et à l'animation du PLIE.</p> <p>Le bénéficiaire devra assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les relations avec les partenaires, qu'elles soient bilatérales ou dans le cadre des instances décisionnelles ou opérationnelles (internes ou externes), si besoin en partenariat avec les Villes adhérentes au dispositif du PLIE. - Le développement des relations partenariales et leur formalisation, - L'organisation, l'animation et le suivi administratif des instances du Plie (Comité de Pilotage, Comité opérationnel, Commission d'intégration et de suivi des parcours) - La traçabilité des activités et le suivi du plan d'actions du PLIE, - Le suivi financier du PLIE en complément des fonds européens obtenus auprès de l'Agape - La coordination et le suivi de l'activité des référents dans une logique de réseau afin d'accompagner la mise en œuvre de leurs missions, de les outiller et d'assurer une cohérence d'intervention avec les différents acteurs et une bonne complémentarité de leur intervention autour des parcours d'insertion - La conception et la présentation des actions à destination des participants du PLIE auprès des instances du PLIE conformément aux orientations du Protocole d'Accord et le Comité de Pilotage du PLIE.
Cible de l'opération :	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs au sens large (partenaires institutionnels...) - Collectivités, - Opérateurs, notamment ceux relevant du champ de l'emploi, de l'insertion et du champ social, (structures de l'IAE, entreprises, réseaux...).
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	L'opération devra permettre la mise en œuvre et le suivi du Plan local pour l'Emploi et l'Insertion Espace Technowest tant dans sa gouvernance (institutionnelle et technique) que dans son financement, selon les modalités et objectifs fixés dans le cadre du Protocole d'accord.
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération par tranche annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Comités Opérationnels (en présentiel ou à distance) : 4 - Nombre de Comité de Pilotage (en présentiel ou en consultation écrite) : 2 - Nombre de réunions référents - équipe d'animation du PLIE : 8 - Nombre de Commission d'intégration et de suivi des parcours : 8



	<p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan global du PLIE - Comité opérationnel : feuille d'émergence et/ou compte-rendu, - Comité de Pilotage en présentiel : feuilles d'émergence et/ou compte-rendu ; - Comité de Pilotage en consultation écrite : copie mail de la consultation écrite et compte-rendu - Commission d'intégration et de suivi : feuille émergence et/ou compte-rendu - Réunions de référents et équipe d'animation : feuille d'émergences et/ou compte-rendu et/ou prise de notes
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de cofinancement FSE+ maximum : Inférieur à 100 % <p>Pour les critères locaux de priorisation des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des caractéristiques du territoire : Références de la structure sur des activités similaires sur le territoire prédéfini - Expérience du porteur de projet : Références de la structure sur des activités similaires.
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 100 000 €</p>



FICHE OPERATION N°2

“Animation, coordination et ingénierie du PLIE”

Priorité 1	<i>« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH	<i>« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non–discrimination et la participation active et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d’exécution	L’opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l’opération	<p>Selon le Protocole d’Accord du PLIE du Grand Périgueux :</p> <p>4- Les objectifs du PLIE du Grand Périgueux</p> <p>4.3 Mettre en place une animation territoriale et une professionnalisation des techniciens du PLIE</p> <p><i>4.3.1 Une animation, une coordination et une ingénierie du PLIE</i></p> <p>Il s’agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage et à l’animation du dispositif du PLIE, telles que les relations avec les partenaires : qu’elles soient bilatérales, dans le cadre des instances décisionnelles ou opérationnelles (internes et externes).</p> <p>Il s’agit également d’assurer la traçabilité et la consolidation de l’ensemble des activités et d’assurer le suivi du financement du PLIE en complément des crédits du FSE obtenus auprès de l’Organisme Intermédiaire.</p> <p>Il s’agit, de plus, de concevoir, de mettre en œuvre et de développer des processus visant à mobiliser les acteurs autour des parcours d’insertion.</p> <p>Il s’agit aussi de la coordination et du suivi de l’activité des accompagnateurs emploi mais également celle des autres techniciens du PLIE, dans une logique de réseau afin d’accompagner la mise en œuvre de leurs missions, de les outiller et d’assurer une cohérence d’intervention avec les différents acteurs et une bonne complémentarité de leur intervention autour des parcours d’insertion.</p> <p>Enfin, cet axe d’intervention est également celui de l’ingénierie d’actions autour des parcours des participants, notamment celles qui vont concourir à l’acquisition des savoirs être et savoirs faire nécessaires à leur insertion, ainsi qu’à leur professionnalisation.</p> <p><i>4.3.2 : La professionnalisation des techniciens du PLIE</i></p> <p>L’objectif est de développer les compétences des techniciens en charge d’opérations PLIE à tout niveau, dans le processus d’accompagnement, la relation avec les entreprises, la clause d’insertion, l’animation etc...</p> <p>Ces plans de formations se mettront en place, en lien avec les structures employeuses des professionnels du PLIE afin de développer une ingénierie de parcours d’insertion professionnelle efficace et efficiente.</p>

Cf protocole du PLIE du Grand Périgueux 2022-2027 <https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux>

Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention sera l'Agglomération du Grand Périgueux.

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :

Le dispositif PLIE est une synergie d'opérations, d'actions, de partenariats visant à faciliter le retour à l'emploi de ses participants.

L'opération d'ingénierie et d'animation du PLIE aura donc pour but d'analyser les besoins, de mettre en place les opérations nécessaires et de consolider les partenariats territoriaux avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation et enfin de communiquer sur les résultats obtenus après des financeurs, partenaires, élus...

Phase observation et analyse :

Observation du territoire dans une perspective d'anticipation, d'innovation et d'actions afin de repérer des opportunités de différents types qui peuvent être exploitées pour bâtir des parcours de qualité,

Phase ingénierie et montage de projet :

Ingénierie de projet et financière

Phase animation des partenariats :

Le PLIE a un rôle d'animation sur son territoire d'intervention, pour les publics les plus éloignés de l'emploi dont il a la charge.

Phase de coordination des parcours :

- l'observation et l'organisation des parcours des participants PLIE ,
- l'appui aux accompagnateurs emploi,
- la mise en place de temps collectifs (coordination de parcours),
- le suivi des indicateurs de performances (entrées, sorties, indicateurs FSE+..),
- d'assurer les travaux de saisie, de corrections, de traitements et d'extractions du logiciel Viesion.

La structure d'animation du PLIE peut utiliser différents types d'outils et de moyens pour mobiliser les acteurs du territoire. On peut distinguer :

1 - Les outils d'animation du partenariat que doivent être les instances du PLIE :

2 - La participation active des responsables du PLIE aux différentes instances et événements où se retrouvent les acteurs partenaires du PLIE :

Phase communication :

Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage et à l'animation du dispositif, telles que décrites dans la présentation du PLIE :

- L'animation du PLIE
- La coordination de parcours
- L'ingénierie du PLIE

Cible de l'opération

Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, structures spécialisées auprès des BPI ...).

Calendrier prévisionnel

L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023



Cofinancé par
l'Union européenne

<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<p>Cette opération doit permettre :</p> <p><i>D'animer le dispositif PLIE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En participant et en développant des initiatives locales et des actions en lien avec les partenaires ▪ En programmant un plan d'actions annuel avec les membres du comité de pilotage ▪ En participant activement aux réseaux de professionnels de l'insertion et de l'emploi ▪ En communiquant auprès des acteurs de l'insertion et de l'emploi sur le dispositif PLIE, ▪ En assurant la complémentarité des offres de services des acteurs du territoire. <p><i>D'accompagner et de renforcer la qualité des parcours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En organisant régulièrement un espace d'échange avec l'ensemble de l'équipe du PLIE ▪ En organisant des rencontres thématiques pour les accompagnateurs emploi ▪ En organisant et en animant les commissions d'accès et de suivi des parcours ▪ En opérant un suivi administratif des parcours sur vision et des chantiers clausés sur Abc Clause
<p>Modalités de suivi de l'opération</p>	<p><u>Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération sur une année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 comités de pilotage (physique ou à distance) • 8 réunions de coordination de parcours avec les accompagnateurs emploi • 2 suivis individuels (en moyenne) par techniciens du PLIE • 10 commissions d'accès et de suivi PLIE <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuel du PLIE • Feuilles d'émargement de réunions et/ou compte-rendu (informatiques ou manuscrits) et/ou tous supports permettant de justifier de la réalisation (des Commissions d'Accès et de Suivi PLIE, des coordinations PLIE, de parcours, avec les techniciens PLIE...) • Pour les Comités de Pilotages, compte-rendu des instances pour les COPIL physiques et échanges mails pour les consultations à distance.
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p>La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Grand Périgueux en fonction de l'opportunité de la réponse vis-à-vis des attentes et des objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, dans le cadre cet axe opérationnel, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <p>Les critères de priorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractère innovant ▪ Effet levier pour l'emploi ▪ Caractère anticipatif ▪ Prise en compte des caractéristiques du territoire ▪ Cohérence avec les autres dispositifs ▪ Expérience du porteur de projet
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 90 000 €</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°2

« Coordination, Animation Territoriale et Ingénierie »

Priorité 1	« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OSH	« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Graves accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Cette opération a pour objet de coordonner et animer la programmation du Plan d'actions.</p>
Territoire d'intervention	<p>Territoire d'intervention du PLIE des Graves qui couvre un territoire composé de 14 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune de Bègles, • Communauté de communes de Montesquieu (13 communes).
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre du protocole d'accord ; • Assurer la coordination et l'animation du dispositif et de l'offre d'insertion du territoire ; • Développer des actions innovantes et structurantes pour le territoire en adéquation avec les besoins des participants et des acteurs économiques ; • Participer à la mise en œuvre du projet de fusion avec le PLIE des Sources.

	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des instances décisionnelles et opérationnelles et des actions visant à coordonner et animer les parcours des participants et à mobiliser l'offre d'insertion du territoire • Mise en œuvre d'actions d'ingénierie notamment de levée des freins à l'emploi, de coordination et d'animation de l'offre d'insertion avec les partenaires du territoire • Professionnalisation des équipes opérationnelles • Participation aux visites sur place des bénéficiaires • Suivi des indicateurs de réalisation et de résultat et du cadre de performance • Organisation de temps de partage de pratiques entre les équipes opérationnelles du PLIE des Sources et du PLIE des Graves dans la perspective de la fusion au 01.01.2024 <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la programmation du PLIE par une équipe d'animation sur les volets décisionnels et opérationnels • Animation et coordination du réseau des référents-es, des chargés-es de relations, chargés-es de mission clauses sociales d'insertion, entreprises et des partenaires au travers des instances décisionnelles et opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de toutes les procédures administratives d'entrées, de sorties, de mobilisation des actions pour les participants du PLIE en lien avec les référents-es, chargés-es de relation entreprises et chargé-e de mission clauses sociales d'insertion ➤ Recherche systématique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun
<p>Cible de l'opération</p>	<p>Les cibles sont les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, dont les autres structures porteuses des PLIE, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée des freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés...</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.</p>
<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<p>Résultats quantitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonner en lien avec les bénéficiaires, l'accompagnement annuel d'environ 500 participants dont 200 nouvelles intégrations. ➤ Coordonner 9 opérations du PLIE dont la présente opération Animation. ➤ Mettre en place annuellement et à minima avec les partenaires les instances ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assemblée Générale : 1 par an ○ Conseils d'Administration : 3 à 4 par an ○ Comité de pilotage : 1 à 3 par an ○ Commission mensuelle de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours : 12 par an ○ Commission relation entreprise sur Bègles et la CCM : 8 par an ○ Comités de suivi Pôle Emploi : 3 à 4 par an <p>Résultats qualitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des actions innovantes avec les partenaires et les acteurs économiques en réponse à une analyse des besoins du territoire, ➤ Optimiser le nombre d'étapes de parcours mises en œuvre, ➤ Sécuriser les parcours, ➤ Promouvoir et respecter les principes horizontaux : l'égalité des genres et l'égalité femmes-hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination, et le développement durable, ➤ Renforcer la prise en compte des publics seniors et travailleurs handicapés,



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'articulation entre les référentes et les chargées de relations entreprises, ➤ Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE, ➤ Favoriser la montée en compétences des professionnels-les, ➤ Participer aux instances de coordination mises en place par les partenaires, ➤ Participer aux instances de gestion du FSE/FSE+, ➤ Suivre l'état d'avancement des objectifs du protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2022/2027, ➤ Harmoniser les pratiques d'accompagnement des professionnel-les du PLIE des Graves et du PLIE des Sources.
<p>Modalités de suivi de l'opération</p>	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération chaque année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre annuel d'instances décisionnelles et opérationnelles mises en place : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commissions de validation des entrées, sorties et ingénierie de parcours : 12 ✓ Commissions relations entreprises : 8 ✓ Comité de pilotage : 1 à 3 ➤ Nombre annuel d'opérations PLIE coordonnées : 9 <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan du PLIE (incluant une liste descriptive des opérations coordonnées) ➤ Feuilles d'émergence et/ou comptes rendus des Instances décisionnelles et opérationnelles
<p>Critères de sélection spécifiques à l'opération :</p>	<p><u>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de cofinancement FSE+ maximum : inférieur à 100 % <p><u>Critères locaux de priorisation de la sélection de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Prise en compte des caractéristiques du territoire :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027. • Bonne connaissance des acteurs économiques et sociaux du territoire, et de son offre d'insertion. • Capacité à mobiliser tous type de partenaires. • Ancrage local et partenariats opérationnels déjà mis en œuvre avec les acteurs du territoire. ➤ <i>Expérience du porteur de projet :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'ingénierie. • Références de la structure sur des activités similaires. <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des Graves qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027.</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de : 51 000,00 €</p>



**Cofinancé par
l'Union européenne**

FICHE OPERATION N°2 : Animation, Ingénierie et coordination du dispositif Plie Haut Périgord

<p>Priorité 1</p>	<p>« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</p>
<p>OS H</p>	<p>« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</p>
<p>Période d’exécution</p>	<p>L’opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023</p>
<p>Description et contexte de l’opération</p>	<p>Le Plie du Haut Périgord est un outil intercommunal qui permet d’agir en faveur de l’insertion et de l’emploi des personnes en difficultés sur son territoire. Il s’inscrit dans le territoire du Pays Périgord Vert, territoire profondément rural et fragile. Sa densité de population est très faible avec seulement 27 hab/km2 (bien plus faible qu’en Dordogne et Nouvelle-Aquitaine). Un territoire situé entre Périgueux, Limoges et Angoulême avec une seule route nationale dans un axe Nord Sud (Périgueux/Limoges via Thiviers), et une circulation Est-Ouest difficile. Les distances entre chaque commune sont importantes et l’habitat dispersé fait que la mobilité reste un souci permanent pour les administrés de ce territoire. Le territoire du PLIE compte 56 962 habitants, et connaît une évolution annuelle moyenne négative de sa population sur la période.</p> <p>L’opération « Animation, Ingénierie et Coordination du dispositif Plie » s’inscrit dans projet définit de manière collective en faveur de l’insertion et de l’emploi des personnes en difficultés du territoire avec l’objectif de tendre vers 50 % de retour à l’emploi durable et qui implique de :</p> <p>Inscrire ses missions et son financement dans les objectifs du Programme Opérationnel National FSE+</p> <p>Mobiliser le plus largement possible l’ensemble des moyens, humains et financiers, permettant au Plie du Haut Périgord d’atteindre ses objectifs tant qualitatifs que quantitatifs</p> <p>Prendre en compte les besoins des publics : l’objectif est de travailler avec l’ensemble des acteurs pour organiser et optimiser les réponses</p> <p>Anticiper les projets structurants pour le territoire : projets économiques (zones d’activités, filières vertes, économie social et solidaire...) et sociaux (mobilité, logement, santé...)</p>
<p>Territoire d’intervention</p>	<p>Le territoire d’intervention sera celui du PLIE du Haut Périgord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de communes Dronne et Belle

	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord • La Communauté de communes Périgord Limousin • La Communauté de communes du Périgord Nontronnais
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	<p>Le dispositif PLIE est une synergie d'opérations, d'actions, de partenariats visant à faciliter le retour à l'emploi des publics cibles du PLIE. L'opération d'animation, de coordination et d'ingénierie du PLIE aura donc pour but d'analyser les besoins, de mettre en place les opérations nécessaires et de les coordonner en cours d'année, de mettre en place et consolider les partenariats territoriaux avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation et enfin de communiquer sur les résultats obtenus auprès des financeurs, partenaires, élus...</p> <p>Le bénéficiaire devra donc assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relations avec les partenaires, qu'elles soient bilatérales ou dans le cadre des instances décisionnelles ou opérationnelles (internes et externes). • Le développement des relations partenariales et leur formalisation. • La traçabilité et la consolidation de l'ensemble des activités et d'assurer le suivi du financement du PLIE en complément des crédits du FSE obtenus auprès de l'AGAPE. - La coordination et le suivi de l'activité des référents dans une logique de réseau afin d'accompagner la mise en œuvre de leurs missions, de les outiller et d'assurer une cohérence d'intervention avec les différents acteurs et une bonne complémentarité de leur intervention autour des parcours d'insertion. • La conception des actions, leur présentation auprès des instances du PLIE, selon les axes fixés par le Protocole d'Accord en faveur des participants du PLIE.
Cible de l'opération	Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises...)
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Il s'agit sur le territoire des quatre communautés de communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les partenariats avec les collectivités territoriales afin d'améliorer le montage de projets communs, la lisibilité du dispositif et l'intégration des participants au sein du Plie. - agréger les données sur les participants du Plie afin d'établir des diagnostics précis et participer avec les partenaires à l'identification des besoins.
Modalités de suivi de l'opération	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <p><u>Sur l'animation, la coordination et ingénierie du PLIE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 comité de pilotage minimum (physique ou par consultation à distance) • 10 réunions partenariales en bilatérales ou dans le cadre de réunion territoriale (Etat, Communautés de communes, Communes, Conseil Régional, Conseil Départemental, SIAE, Acteurs de l'Ess, Organisme de formation, Réseaux d'entreprises, Associations locales...) <p><u>Sur la coordination et ingénierie des parcours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 réunions de coordination de référent de parcours • 4 réunions partenariales liés au public cible (Pôle emploi, Conseil Départemental, Conseil Régional, SIAE, Acteurs de l'Ess, Organisme de formation...)



	<p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><u>Sur l'animation, la coordination et ingénierie du PLIE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comités de pilotage (ou à distance) : Compte-rendu Physique : Emargement et compte-rendu A distance : Mail de consultation et /ou notification de décision et/ou compte-rendu • Réunions partenariales : feuilles d'émargement ou compte-rendu ou prises de notes • Bilan annuel du PLIE <p><u>Sur la coordination et ingénierie des parcours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'équipe du Plie : Feuilles d'émargement ou prise de notes. • Réunions de coordination de référent de parcours : Feuilles d'émargement, ou compte rendu ou prise de notes • Réunions partenariales : Feuilles d'émargement ou compte-rendu ou prises de notes
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>L'ossature de l'Appel à Projets commun à l'ensemble des PLIE de l'AGAPE définit des critères de sélection généraux tels que la capacité de respecter les conditions de suivi et d'exécution de l'opération, l'expertise, l'ancrage territorial...</p> <p>Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de cofinancement FSE+ maximum : Les projets devront faire apparaître un minimum de 10 % de contre parties (publiques ou privées, directes ou indirectes) pour être retenus, la participation du FSE ne pourra pas excéder 90%. <p>Pour les critères locaux de priorisation des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les structures répondant à l'appel à projet devront avoir un champ d'intervention en lien avec le secteur de l'emploi ou de l'insertion • Expérience du porteur de projet : l'expérience du porteur de projet dans ses capacités à mobiliser et à animer les partenaires institutionnels, à effectuer un suivi financier et administratif du dispositif PLIE l'opération et du PLIE dans son ensemble et à consolider les données des participants et à fournir les pièces justificatives • La couverture géographique
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 50 000 €</p>





FICHE OPERATION N°2 – « Animation territoriale et ingénierie de projet »

Priorité 1	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacés de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Hauts de Garonne accompagne en file active environ 500 participants.</p>
Territoire d'intervention	Le territoire d'intervention du PLIE des Hauts de Garonne, en référence à son protocole d'accord.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	<p>Finalités et contenu :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion ;<ul style="list-style-type: none">o les Comités de pilotage ;o les Commissions d'Intégration et de Suivi de Parcours (fréquence hebdomadaire) ;o la Participation aux instances et réunions des partenaires du territoire.• L'animation des équipes opérationnelles sur les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, et la gestion des situations difficiles, mais aussi leur spécialisation sur des thématiques.• L'animation territoriale dans les Quartiers Prioritaires Politique de la ville par le développement d'actions « Hors-les-murs », afin de les orienter vers l'offre de service globale du PLIE.



Cofinancé par
l'Union européenne

	<ul style="list-style-type: none"> • L'ingénierie d'actions permettant de lever les freins à l'emploi, via des projets innovants permettant de répondre à des besoins émergents. • Le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du P.L.I.E des Hauts de Garonne, mais également de tous les partenaires du Plan ; • Le Pilotage de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat du Protocole d'accord PLIE 2022-2027 et programme FSE+ 2021-2027 ; • L'administration et le contrôle de la base de données participants et appui des référents et chargés de relations entreprises à son utilisation. • Animer et gérer la structure support du PLIE. <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition du personnel affecté à l'opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment), • Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. • Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD • Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congés, absence de moyenne ou de longue durée...) • Saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VIESION mis à disposition par le PLIE des Hauts de Garonne.
Cible de l'opération	Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, ...)
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Réalisations attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer le Comité de Pilotage du dispositif ; • Suivre l'état d'avancement des objectifs du protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2022- 2027 pour le compte du Comité de Pilotage ; • Coordonner l'offre d'insertion sur le territoire ; • Animer et coordonner des actions « Hors-les-murs » afin de repérer des publics dits « invisibles » • Gérer les flux d'entrées et de sorties ; • Coordonner 240 nouvelles intégrations minimum annuellement, en lien avec les structures prescriptrices du P.L.I.E des Hauts de Garonne (Pôle emploi, Mission Locale, Pôle Territorial de Solidarité...) ; • Piloter l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs ; • Développer des projets innovants en réponse à une analyse de besoins territoriaux ; • Animer et gérer la structure support du PLIE. <p>Les indicateurs de réalisation devant être pilotés par le bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de participants • Nombre de participants par genre • Nombre de participants chômeurs de longue durée (droit national) • Nombre de participants jeunes âgés entre 25 et 30 ans • Nombre de participants âgés de 55 ans et plus



- Nombre de participants titulaires d'un diplôme du 1er cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)
- Nombre de participants titulaires d'un diplôme de 2nd cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 4)
- Nombre de participants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)
- Nombre de participants handicapés
- Nombre de participants ressortissant des pays tiers
- Nombre de participants habitant les quartiers Prioritaires Politique de la Ville

Les indicateurs de résultats devant être pilotés par le bénéficiaire :

- Nombre de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation
- Nombre de participants en emploi au terme de leur participation
- Nombre de participants occupant un emploi 6 mois après leur participation
- Nombre de participants en formation ou en études au terme de leur participation

Les sorties considérées comme positives sont, entre autres :

- Contrat à durée indéterminée à temps partiel choisi ou en temps complet.
- Contrats à durée déterminée de 6 mois ou plus (CDD ≥ 6 mois) à temps partiel choisi ou en temps complet.
- Contrats en alternance d'une durée de 6 mois
- Intérim de longue durée de plus de 6 mois
- Création d'entreprises.

Ces sorties devront être attestées à 6 mois pour être recevables.

En référence à l'annexe 1 du Protocole d'Accord 2022-2027, des sorties dites « dynamiques » seront également valorisées dans le cadre du programme et sur des critères bien précis.

Modalités de suivi de l'opération

Unités de mesure :

Nombre de comité de pilotage : 2 minimum
 Nombre de commissions d'Intégrations et de Suivis de Parcours : 30 minimum
 Nombre de réunion groupe projet : 20 minimum

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

- Bilan du PLIE
- Comptes rendus des Comités de Pilotage du PLIE des Hauts de Garonne et/ou émargements.
- Comptes rendus des Commissions d'Intégrations et de Suivis de Parcours, et/ou émargements.
- Comptes rendus des réunions groupe Projet et/ou émargements.

Critère de sélection spécifiques à l'opération

Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations, il est attendu :

- Un taux de cofinancement FSE+ maximum de 40 %

Pour les critères locaux de priorisation des opérations :

- Le candidat devra démontrer sa prise en compte des caractéristiques du territoire
- Le candidat devra démontrer son expérience en tant que porteur de projet



Cofinancé par l'Union européenne

Montant FSE+ alloué

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 75 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°2 - « Animation du dispositif du PLIE du Libournais »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération:	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Libournais s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, qui par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027 signé entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'association porteuse du PLIE.</p> <p>Le PLIE du Libournais accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s par an.</p>
Territoire d'intervention:	<p>Le territoire d'intervention est celui du PLIE du Libournais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté d'Agglomération du Libournais - Communautés de Communes du Fronsadais, du Grand St- Emilionnais, et Castillon-Pujols - Communauté de Commune du Pays Foyen
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre:	<p>Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage et à l'animation du PLIE</p> <p>L'opération a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Libournais notamment par l'animation du Comité de Pilotage du PLIE, rassemblant les acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux, afin de définir et d'évaluer les actions au bénéfice des publics cibles de la priorité 1.

- Optimiser la coopération entre les acteurs de l'offre d'insertion, au bénéfice des publics qui en ont le plus besoin et notamment en vue de l'amélioration de la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion
- Articuler la mise en œuvre du Plan en lien étroit avec le Département, chef de file de l'insertion, le Conseil Régional et les membres du Service Public de l'Emploi Local de Proximité (SPEP) : DIRECCTE, Pôle Emploi-France Travail, Pôle Solidarité du Conseil Départemental, Mission locale, Cap Emploi ...
- Favoriser la cohérence des parcours d'insertion professionnelle, tout en mettant en place les articulations nécessaires avec les acteurs du champ social.
- Favoriser la connaissance de l'offre d'insertion par les professionnels intervenant dans le cadre du dispositif PLIE
- Favoriser les analyses de situations et les échanges de pratiques entre professionnels PLIE, par le biais d'une supervision collective.
- Favoriser le développement d'analyse de besoins, d'études et d'outils permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et participer au développement de l'offre d'insertion et de formation sur le territoire
- Favoriser le développement de l'innovation sociale de projet tant en matière de service rendu qu'en matière d'accompagnement vers l'emploi, que de méthodes de construction de parcours d'insertion et de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des personnes bénéficiaires et enfin de mobilisation des employeurs
- Participer au développement de projets innovants répondant à des besoins sociaux et participer au développement de l'ingénierie sociale de projet en faveur du développement de l'innovation sociale
- Participer à la professionnalisation des équipes intervenant dans le cadre du dispositif PLIE
- Participer à la sécurisation de la mise en œuvre des opérations FSE, notamment par une participation aux visites sur place en cours d'exécution relevant d'AGAPE sur les éléments qualitatifs et quantitatifs des opérations

Elle vise également à :

- Animer le réseau des référent·e·s de parcours et des référent·e·s emploi intégrés au dispositif PLIE et répartis sur le territoire d'intervention.
- Assurer le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du P.L.I.E
- Organiser des espaces de rencontres visant à rapprocher les participants avec les acteurs de l'emploi, de la formation et les acteurs économiques du territoire (Job dating, Forum emploi, visites d'entreprises, etc...)
- Administrer des indicateurs de réalisation et de résultat pour l'ensemble du dispositif grâce au logiciel Arche Viesion.
- Assurer la gestion du PLIE



Cofinancé par
l'Union européenne

Cible de l'opération :	L'opération vise les acteurs de l'insertion au sens large : acteurs institutionnels, associatifs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises et acteurs économiques
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p><u>Objectifs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec l'ensemble des partenaires sur la mobilisation des publics susceptibles d'intégrer le PLIE et sur la mobilisation des participants du PLIE dans une recherche d'emploi active ; • Organiser et coordonner des opérations proposant des parcours d'insertion professionnelle individualisés vers l'emploi, avec un accompagnement renforcé des participants pour faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi ; • Animer et développer le réseau partenarial du PLIE, en préservant la bonne coopération avec les structures ayant une mission de service public dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi ; • Organiser et coordonner des opérations pour développer et structurer des relations avec les employeurs, dans une dynamique de réseau, en vue de faciliter l'accès à l'emploi des participants du PLIE ; • Accompagner le développement de l'offre d'insertion sur le territoire, et particulièrement l'insertion par l'activité économique et les structures du handicap sur le territoire en lien avec les acteurs de l'IAE ; • Relancer la dimension « ingénierie de projet » du PLIE en s'appuyant sur les dispositifs existants et en œuvrant à la mise en place d'offres complémentaires concourant aux parcours d'insertion ; • Rendre plus visible l'action du PLIE sur le territoire par une communication appropriée. <p><u>Objectifs quantitatifs :</u></p> <p>L'objectif quantitatif principal est d'animer et de coordonner un PLIE sur un territoire de 136 Communes. Le Plan devra par ailleurs répartir et coordonner dans chaque opération de sa programmation les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place annuellement et à minima avec les partenaires les instances ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 comité de pilotage du PLIE à minima ✓ 11 commissions de validation, des entrées, des sorties ✓ 11 réunions comité opérationnel • Favoriser l'accès à l'emploi par des étapes de parcours en emploi (CCD, Intérim, contrats aidés...) et des étapes de formation. • Piloter avec les bénéficiaires l'atteinte des cibles du cadre de performance attendues dans le cadre de la convention de subvention globale 2021/2027. <p>Ces objectifs sont formulés globalement, à l'échelle du territoire d'intervention du PLIE. Néanmoins le PLIE veillera à ce qu'une attention particulière soit portée aux publics issus des secteurs géographiques rencontrant des difficultés spécifiques ainsi qu'aux sites prioritaires de la politique de la ville.</p>



<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération, annuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 Comités Opérationnel (COP) • 11 Commissions d'Intégrations et de Suivis de parcours (CIS) • 1 comité de pilotage • 2 conventions de partenariat <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevés de décisions et feuilles d'émargement des CIS • Relevés de décisions et feuilles d'émargement des COP • compte rendu du comité de pilotage et émargements • convention de partenariat
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p><u>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</u></p> <p><u>Critères locaux de priorisation de la sélection de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des caractéristiques du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027. ○ Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion du territoire. ○ Capacité à mobiliser les partenaires. ○ Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE. ○ Périmètre ○ Permanences à environ 15mn de trajet de toutes les communes du territoire. • Expérience du porteur de projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. ○ Expertise reconnue en matière d'accompagnement renforcé des publics. ○ Références de la structure sur des activités similaires <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Libournais qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027.</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE proposé par le Comité de Pilotage du PLIE du Libournais au financement des projets de cette fiche opération est de : 47 000,00 € de FSE+.</p>





FICHE OPERATION N°2 "Animation, coordination territorial et ingénierie de parcours du PLIE de Portes du Sud"

Priorité 1	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération	<p>Au regard du protocole d'accord 2022 - 2027</p> <p><u>Actions d'ingénierie :</u></p> <p>Pour être pertinentes, les actions d'ingénierie doivent répondre aux besoins et difficultés rencontrés par les participants. Il est donc indispensable que le PLIE mette en œuvre des actions innovantes permettant de répondre aux besoins identifiés par les Référents de parcours mais également par les partenaires du territoire.</p> <p>La programmation du PLIE tient compte de l'évolution de l'environnement économique et social du territoire, des remontées régulières d'informations notamment lors des points « file active » avec les référents de parcours et des ressources mises en place par les partenaires dans le cadre du droit commun (notamment la Région, Pôle emploi, Département). Cette ingénierie d'action nécessite également de réaliser une ingénierie financière permettant de mobiliser toutes les ressources financières disponibles et à la main des partenaires dont le Fonds social européen avec l'AGAPE.</p> <ul style="list-style-type: none">- Réaliser des actions de sensibilisation et de mobilisation,- Développer des actions en synergie avec les partenaires du territoire en matière d'innovation sociale et d'ingénierie d'insertion pour répondre aux besoins à satisfaire et anticiper les changements (lever des freins périphériques à l'emploi, mise en situation professionnelle, maintien dans l'emploi, ...),- Développer une ingénierie financière en apportant son expérience des crédits communautaires,- Rechercher des partenariats financiers publics et privés afin de maintenir l'efficacité et la pérennité du dispositif. <p>Dans le cadre d'une collaboration avec les autres PLIE du Département, des actions mutualisées peuvent également être mises en place pour favoriser la prescription, agir sur les coûts, ...</p> <p><u>Animation et coordination territoriale :</u></p> <p>Le PLIE Portes du Sud anime et coordonne les acteurs de l'emploi du territoire :</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Pour une politique de l'emploi efficiente, il est nécessaire de coordonner les actions et les projets des différents acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi.</p> <p>L'une des missions du PLIE Portes du Sud sur son territoire est d'assurer cette coordination en cohérence avec les priorités du territoire. Grâce à une bonne identification des acteurs, le PLIE pourra permettre une mobilisation rapide des partenaires dans le cadre de la construction de parcours. Il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'animer le partenariat à l'échelon local pour la mise en œuvre de parcours adaptés tout en veillant à la bonne articulation avec les instances partenariales existantes (PTI, comité opérationnel d'insertion à visée professionnelle, ...), - D'animer le Comité d'intégration et de suivi des parcours de son territoire qui est une instance de partage des informations et de concertation (données statistiques, diagnostic, offres, acteurs...) pour la coordination des interventions. - De présenter aux communes et aux acteurs un bilan annuel de l'action du PLIE, - D'apporter au territoire la mobilisation de ses équipes (réfèrent de parcours, chargé de relation entreprise, facilitatrice de la clause sociale, ...) au service d'actions communes (permanences sur les communes, participation aux Espaces Ressources Insertion du territoire, événement des partenaires, ...). <p>Les 7 PLIE Girondins, membres de l'association ALIENA (Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle Aquitaine), tête de réseau des PLIE de la région, assurent également la promotion du dispositif et de l'offre de services des PLIE en étant présents lors d'événements à l'échelle de la Métropole, du département et de la Région.</p>
<p>Territoire d'intervention</p>	<p>Communes de Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, sur le bassin d'emploi et sur toute autre zone d'impact géographique.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre</p>	<p><u>Dans le cadre de l'animation et de la coordination territoriale :</u></p> <p>La méthode déployée a pour mission la mise en œuvre du protocole d'accord du PLIE Portes du Sud par diverses interventions :</p> <p>1/ Le dispositif PLIE Portes du Sud a un <u>rôle d'animation</u> sur son territoire d'intervention et cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte et la mise en œuvre de l'offre de service figurant dans son protocole d'accord validé par les partenaires institutionnels, • Améliorer la gouvernance de la stratégie territoriale d'insertion, • Améliorer sur le territoire l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante des publics les plus en difficulté d'insertion professionnelle par le développement des partenariats, <p>2/ Le dispositif PLIE Portes du Sud a un <u>rôle de coordination</u> des acteurs de l'insertion afin de les rendre plus performants en travaillant en synergie, et cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le partage des informations dans le respect des compétences de chacun et des acteurs, • Organiser des échanges de pratiques tant sur les démarches, les méthodes... visant l'actualisation et le développement des compétences des professionnels, pour ainsi mieux personnaliser et s'adapter aux parcours des personnes, • Optimiser l'articulation entre les acteurs locaux de l'insertion par une meilleure synergie d'interventions. <p><u>Dans le cadre de l'ingénierie de parcours :</u></p>



	<p>Déclinaisons opérationnelles pour veiller à la sécurisation des parcours et fiabiliser la mise en œuvre du suivi et la traçabilité des parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une dynamique des parcours d'accompagnement via notamment le regard croisé et l'expertise apportés par la coordinatrice de parcours, • Contribuer à la mise en œuvre d'actions pour répondre à la remontée des besoins identifiés par les référents, • Accompagner la construction de parcours d'accès à l'emploi en sécurisant l'articulation entre accompagnement social et professionnel, • Fiabiliser la mise en œuvre du suivi des participants (dont les allocataires du RSA), • Optimiser le recours au PRF (Programme Régional de Formation) • Contribuer à la professionnalisation des équipes, • Soutenir l'élaboration d'outils d'ingénierie des parcours. <p>De façon générale il s'agit de permettre au PLIE d'atteindre au plus près les objectifs du protocole d'accord du PLIE Portes du Sud, en organisant et coordonnant les parcours d'insertion, véritables tremplins vers un emploi durable ou une formation qualifiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En renforçant la qualité et l'efficacité des parcours par des réponses adaptées aux besoins du public, la formation et la professionnalisation des acteurs, • En favorisant une mobilisation des participants par l'organisation de tables rondes où les participants peuvent exprimer leurs attentes, échanger entre eux sur les problématiques rencontrées. Il s'agit de les rendre acteurs de leur accompagnement, • En évaluant à l'aide d'indicateurs de réalisation et de résultat, l'efficacité des étapes pour proposer des actions toujours plus adaptées aux besoins des participants, • En analysant au fil de l'eau et avec une focalisation sur les longs parcours, • En développant des relations de proximité renforcées avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, le monde associatif et les partenaires du monde économique pour sécuriser les parcours des personnes en recherche d'emploi. <p>Cette opération devra obligatoirement comporter une démarche d'appui et de soutien auprès des référents de parcours du PLIE Portes du Sud.</p>
Cible de l'opération	Dispositif PLIE, partenaires et acteurs de l'insertion et de l'emploi
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Au-delà des unités de mesures attendues dans les modalités de suivi, l'opération permettra :</p> <p><u>Dans le cadre de l'animation et de la coordination territoriale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • De communiquer auprès des acteurs de l'insertion et de l'emploi sur le dispositif PLIE, • D'assurer la complémentarité des offres de services des acteurs du territoire. <p><u>Dans le cadre de l'ingénierie de parcours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • De mettre en place des points emploi à fréquence régulière pour anticiper les ruptures de parcours, • De co-construire des outils permettant de sécuriser et de dynamiser les parcours.
Modalités de suivi de l'opération	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <p>Pour les 2 ans</p>



	<p><u>Dans le cadre de l'animation et de la coordination territoriale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir le Comité de Pilotage du PLIE en présentiel ou en consultation écrite (à minima 6), • Réaliser des réunions partenariales : Conseil Départemental, Région, Pôle Emploi... (à minima 50), <p><u>Dans le cadre de l'ingénierie de parcours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer et/ou animer aux Comités d'Intégration et de Suivi des Parcours (à minima 18), • Points avec les référents de parcours et/ou la direction de la structure porteuse (à minima 50). <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p>Émargements et/ou comptes rendus et/ou prises de notes.</p> <p>Rapport d'activité du PLIE.</p>
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE Portes du Sud en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p><u>Les règles d'éligibilité spécifiques de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Taux de cofinancement FSE+ : minimum 10 % <p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des caractéristiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et son expérience des publics PLIE et des besoins spécifiques du territoire ○ Connaissance du dispositif PLIE, des acteurs sociaux professionnels du territoire, du bassin d'emploi, et des publics en insertion éloignés de l'emploi - Expérience du porteur de projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité d'ingénierie, d'animation ○ Capacité à mobiliser les partenaires institutionnels du territoire, ○ Capacité à mettre en place une démarche objective d'appui et de soutien auprès des référents
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 40 000 €</p>





FICHE OPERATION N°3 - Coordination, ingénierie et animation Territoriale PLIE des Sources

Priorité 1	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération	<p>Face au risque d'exclusion durable du secteur économique d'une partie de la population, la commune de Pessac, la Communauté des Communes de Jalle eau bourde, représentant 87 170 habitants, sont engagées dans le cadre du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi dénommé P.L.I.E. des Sources sur la période 2022-2027.</p> <p>En 2021, la répartition des demandeurs d'emploi sont répartis comme suit sur le territoire des PLIE des sources :</p> <p>6266 (6179 en 2019) +1.3% sont demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 3717 de catégorie A (3743 en 2019) -0.6%</p> <ul style="list-style-type: none">• PESSAC : 5017 (4920 en 2019) +2% demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 2988 de catégorie A (contre 2997 en 2019)• CESTAS :886 (873 en 2019) +1.5% demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 515 de catégorie A (contre 522 en 2019)• CANEJAN :366 (386 en 2019) -5% demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 217 de catégorie A (contre 224 en 2019) <p>3254 (52%) demandeurs d'emploi sont des femmes (contre 3234 en 2019) +0.6%</p> <p>3012 (48%) sont des hommes (contre 2945 en 2019) +2%</p> <p>1902 perçoivent le RSA (soumis aux droits et devoirs)</p> <p>Sur les demandeurs d'emploi longue durée :</p> <ul style="list-style-type: none">• PESSAC : 2350 (47%) des demandeurs d'emploi sont de longue durée (+ de 12 mois) Contre 2031 en 20191208 (1144 en 2019) demandeurs d'emploi de plus de 24 mois soit 51% des DELD• CESTAS :394 (51%) des demandeurs d'emploi sont de longue durée (+ de 12 mois) Contre 394 en 2019



Cofinancé par
l'Union européenne

	<ul style="list-style-type: none"> • 245 (215 en 2019) demandeurs d'emploi de plus de 24 mois soit 54% des DELD • CANEJAN : 175 (48%) des demandeurs d'emploi sont de longue durée (+ de 12 mois) Contre 171 en 2019 • 97 (94 en 2019) demandeurs d'emploi de plus de 24 mois soit 55% des DELD <p>A noter les DETLD (+ de 24 mois) représentent 52% des demandeurs d'emploi longue durée et 25% de l'ensemble des demandeurs d'emploi</p> <p>Les acteurs du territoire (élus, équipe de référentes, institutionnels, opérateurs, participants, ...) s'accordent tous sur les résultats significatifs du PLIE des Sources concernant l'accompagnement individualisé des participants et ils renvoient à un renforcement de l'existant.</p> <p>Pour cela le PLIE des sources se mobilise pleinement dans ce contexte pour venir en aide à des publics fragilisés. L'accompagnement prendra en compte les difficultés inhérentes à la crise sanitaire sur les personnes. Il proposera un accompagnement renforcé qui prendra en compte les effets psychologiques de cette crise. Les référents auront une attention particulière sur les effets de la crise sanitaire sur les participants dans l'accompagnement.</p> <p>Malgré ces éléments positifs, des situations existantes de fragilité persistes. Le PLIE des sources se mobilise pleinement dans ce contexte pour venir en aide à des publics fragilisés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs d'emploi longue et très longue durée • Les plus de 50 ans <p>De même le PLIE prend en compte dans son intervention sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'allongement de la durée des parcours dans le PLIE du fait de la fragilisation des publics, • La complexification du profil des participants (multiplicité de freins périphériques à l'emploi) • L'appui renforcée aux entreprises dans leur difficulté de recrutement • Le renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics. <p>C'est dans ce contexte que la commune de Pessac, la communauté de communes de Jalle eau bourde, le Conseil départemental de la Gironde, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et l'Etat ont décidé de poursuivre l'action menée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période de 2022-2027.</p>
<p>Territoire d'intervention</p>	<p>Territoire d'intervention du PLIE des Sources</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre</p>	<p>Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, à l'administration, au pilotage et à l'animation du PLIE.</p> <p>L'opération va consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre du protocole d'accord <ul style="list-style-type: none"> ○ Par le suivi du protocole et de l'atteinte des objectifs ○ Par la réalisation des diagnostics, études, outils, en lien avec les partenaires, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des besoins du territoire. ○ Par la coordination et le suivi de l'activité des référents de parcours • Assurer l'animation et la coordination du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Innovants en matière d'accompagnement à l'emploi, de construction de parcours • Rendre lisible l'action du PLIE • En construisant des projets avec les structures de l'Insertion par l'Activité Economique.



	<ul style="list-style-type: none"> • En travaillant avec les structures de l'IAE sur la problématique des publics <p>Pour cela le bénéficiaire devra donc assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relations avec les partenaires dans le cadre des instances décisionnelles ou opérationnelles (internes et externes) : Comités de pilotages et/ou réunions techniques et comités de validation. • La participation aux travaux des réseaux locaux et nationaux permettant le développement de l'offre d'insertion et le soutien du dispositif. • Le développement des relations partenariales et des actions communes. • Le suivi financier du PLIE dans sa globalité (financements FSE en lien avec l'AGAPE et financements issus de partenaires, par exemple des financements nationaux, régionaux, départementaux, locaux), • La coordination et le suivi de l'activité des référents dans le cadre de rencontres hebdomadaires • L'accompagnement des référents sur des problématiques techniques et diverses. • La conception d'actions, leur présentation auprès des instances du PLIE, selon les axes fixés par le Protocole d'Accord et le comité de pilotage du PLIE en faveur des participants du PLIE. • L'animation du comité de validation d'intégration et de suivi des parcours ainsi que son suivi administratif, • La valorisation des parcours des participants PLIE et des actions réalisées sur le territoire.
<p>Cible de l'opération</p>	<p>Cette opération concerne tous les acteurs de l'insertion et du territoire (institutions, associations, structures de l'IAE, organisme de formation, entreprises ...</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023</p>
<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer le dispositif PLIE : <ul style="list-style-type: none"> ○ En développement des initiative locales et actions en lien avec les partenaires ○ En Participant à des actions partenariales ○ En programmant un plan d'action annuelle avec les membres du comité de pilotage ○ En participant activement aux réseaux • Accompagner et renforcer la qualité des parcours <ul style="list-style-type: none"> ○ En organisant hebdomadairement un espace d'échange avec l'ensemble de l'équipe du PLIE ○ En organisant des rencontres thématiques pour les référents de parcours ○ En organisant et en animant mensuellement les comités d'intégration et de suivi des parcours ○ En opérant un suivi administratif de qualité des parcours sur ABC viesion ○ En opérant un suivi administratif renforcé des allocataires du RSA
<p>Modalités de suivi de l'opération</p>	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération par année en moyenne :</u></p> <p><u>Sur l'animation et la coordination du PLIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comités de pilotage du PLIE en présentiel ou en consultation écrite :1 - Développement ou participation à des actions d'initiatives locales susceptibles de répondre aux enjeux emploi :2 <p><u>Sur la coordination et ingénierie des parcours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions référents et l'équipe d'animation (chargée de projet et/ou assistante administrative et/ou directrice) : 20 - Comités de validation et d'intégration et de suivi des parcours :10 <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <p><u>Sur l'animation et la coordination du PLIE</u></p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Comités de pilotage du PLIE : feuilles émargement et compte-rendu (ou copie mail de la consultation écrite), - Développement ou participation à des actions de d'initiatives locales susceptibles de répondre aux enjeux emploi : feuilles émargement ou compte-rendu et/ou prises de notes - Bilan annuel du PLIE <p><u>Sur la coordination et ingénierie des parcours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions référents et l'équipe d'animation : feuilles d'émargements ou compte-rendu et/ou prises de notes - Comités de validation : feuilles d'émargements ou compte-rendu et/ou prises de notes
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p><i>Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de cofinancement FSE+ maximum : 85 % <p><i>Pour les critères locaux de priorisation des opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des caractéristiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Une couverture géographique conforme au PLIE des sources • Cohérence avec les autres dispositifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir un champ d'intervention en lien avec le secteur de l'emploi ou de l'insertion (à titre d'exemples : services emploi, centres sociaux, CCAS, missions locales, organismes de formation, structures de l'IAE...). • Expérience du porteur de projet : Une expérience en matière d'accompagnement de publics en difficulté.
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 95 000 €</p>



FICHE OPERATION N° 2 “Animation et Ingénierie”

<p>Priorité 1 :</p>	<p>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</p>
<p>OS H :</p>	<p>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</p>
<p>Période d'exécution :</p>	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023</p>
<p>Description et contexte de l'opération :</p>	<p>Au regard du Protocole d'Accord (Axe d'intervention Animation et Ingénierie) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi, ▪ Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle, - en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes, - en activant si nécessaire l'offre de formation. ▪ Améliorer l'offre et l'efficacité des parcours d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer avec les partenaires la prescription vers le dispositif Plie et animer le réseau des prescripteurs ; - Développer le panel d'outils et de partenariats mobilisables afin de lever les freins à l'insertion ; - Piloter en continu la qualité de l'accompagnement renforcé du PLIE (entrées, sorties du dispositif, parcours d'insertion, etc.) ; - Agréger les données et sécuriser le suivi administratif des personnes ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les freins et les besoins des participants du PLIE remontés par l'équipe des référents pour rechercher des réponses adaptées ; ▪ Conduire une ingénierie de projet territoriale <ul style="list-style-type: none"> - Animer le réseau de partenaires sur les besoins et les difficultés des publics, l'accompagnement et les outils mobilisés ; - S'appuyer sur les projets d'aménagements et de développement économique portés par les intercommunalités afin de générer des opportunités d'emploi pour les participants ; - Participer au montage de projets communs avec les collectivités locales dans le champ économique classique comme dans celui de l'économie sociale et solidaire ; - Soutenir et accompagner la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics
Territoire d'intervention :	<p>Le territoire d'intervention sera celui de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communauté d'agglomération Bergeracoise - La communauté de communes Portes Sud Périgord - La communauté de communes Bastides Dordogne Périgord
Finalité, contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Il s'agit de toutes les activités liées à la direction, au pilotage, à l'animation, au suivi administratif et financier du dispositif.</p> <p>L'animation et l'ingénierie du PLIE, s'organise autour d'instances décisionnelles (Organisation du comité de pilotage au moins 2 fois par an, participation au conseil d'administration et au bureau de la mission locale (structure support du PLIE), participation au conseil d'Administration de l'AGAPE et d'instances opérationnelles (comité technique opérationnel du PLIE pour l'intégration/sortie des parcours au moins 10 par an).</p> <p>L'animation et le suivi du dispositif permet de coordonner les différentes actions mises en place dans le cadre du PLIE et d'assurer la gestion financière et administrative de ce dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre et animer le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. - Concevoir, mettre en place et assurer le suivi d'actions spécifiques permettant l'accès au marché du travail du public cible - Coordonner l'accompagnement des participants du PLIE - Coordonner les liens avec les acteurs du territoire. (Comité technique opérationnel mensuel) - Assurer la gestion administrative et financière de l'enveloppe du PLIE (en dehors de la gestion FSE assurée par l'AGAPE), des contreparties, dans le respect des réglementations nationales et européennes. <p>Le PLIE s'inscrit dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés, de s'insérer durablement dans l'emploi. L'action permet la mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire autour du parcours d'insertion construit avec chaque bénéficiaire du PLIE.</p> <p>Le PLIE Sud Périgord s'adresse à des personnes à la recherche d'un emploi durable, qui souhaitent s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.</p>
Cible de l'opération :	

	Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, ...)
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Les résultats attendus sont :</p> <p>2 Comités de pilotage / an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs et les priorités du plan d'action du PLIE - Fixer les orientations quant aux publics, aux axes et activités prioritaires de programmation du plan d'action - Valider / suivre le protocole d'accord - Valider les appels à projets annuels - Sélectionner les opérations les plus pertinentes pour sa programmation ; - Valider le plan de financement global et annuel - Veiller à la mobilisation des moyens nécessaires pour la bonne réalisation de la programmation - Organiser et assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble du dispositif <p>10 à 12 comités opérationnels par an</p> <p>Composé de membre des structures suivantes : conseil départemental, Pole-Emploi, Cap-Emploi, Mission Locale</p> <p>Ce comité opérationnel se prononce sur les entrées dans les actions financées par le FSE en tenant compte des critères de publics par une fiche de prescription détaillée.</p> <p>Il apprécie également les sorties du dispositif en fonction des situations décrites sur la fiche de sortie.</p> <p>Il propose des solutions de proximité aux situations le nécessitant et pour celles de non intégration dans l'action visée.</p> <p>Il partage les idées et réflexions d'actions pertinentes en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des participants.</p>
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comités de pilotage : 2/an - Nombre de comités opérationnels : 10 à 12/an <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel du PLIE - Supports et/ou compte-rendu des instances (Comité de Pilotage et Comité Opérationnel)

**Critère de sélection
spécifique à l'opération**

La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE Sud Périgord en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.

Les critères locaux de priorisation de l'opération :

- Expérience du porteur (les références de la structure)
- En quoi le projet contribue à répondre aux besoins du territoire du PLIE
 - La qualité et pertinence de la réponse et du candidat en rapport notamment avec :
 - Sa capacité d'ingénierie
 - Sa connaissance et son expérience des publics du PLIE et des besoins spécifiques
 - Sa capacité à mobiliser les partenaires employeurs
 - Sa capacité à mobiliser des contreparties financières à l'opération
 - Les moyens mis en œuvre pour assurer la mission, notamment les moyens humains et matériel dédiés à l'ingénierie mais aussi au suivi de la réalisation des actions de formations.

Montant FSE alloué

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 35 000 €